

SEXTANT BOND PICKING



Informations clés pour l'investisseur

Ce fonds est géré par Amiral Gestion. Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : SEXTANT BOND PICKING est un fonds cherchant à générer une performance nette de frais supérieure à l'indice "Euro Constant Maturity Treasury (CMT) cash 3Y" capitalisé + 100 bp, au travers d'une sélection d'obligations internationales sans que cette sélection ne cherche à reproduire le contenu de cet indice.

Indicateur de référence : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion (cf. infra) étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence. Cet indicateur ne reflète pas la gestion du FCP ; la performance peut donc s'éloigner de la performance de l'indice.

L'indice "Euro Constant Maturity Treasury (CMT) cash 3 Y" capitalisé est un indice est représentatif du rendement des emprunts d'Etat en euros à 3 ans.

Classification : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Politique d'investissement : Pour répondre à son objectif de gestion, SEXTANT BOND PICKING est investi essentiellement en obligations internationales. L'univers d'investissement inclut les émetteurs publics ou privés, les émetteurs non notés par les agences de notation, les émetteurs considérés comme spéculatifs (non-investment grade) ou encore d'obligations présentant des caractères de complexités (convertibles, subordonnées, perpétuelles...).

La construction du portefeuille s'effectue à la seule discrétion du gérant en fonction du rapport entre le rendement offert, le risque de crédit et la sensibilité (risque de taux et de spreads) des papiers sélectionnés.

Le fond pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des obligations spéculatives considérées comme à « haut rendement », c'est-à-dire les titres dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou les titres considérés d'une qualité équivalente selon l'analyse effectuée par la Société de gestion. Il pourra s'agir de titres émis dans les pays développés mais également dans les pays émergents.

Le fonds peut investir à titre accessoire (à hauteur de 10% maximum

de l'actif net) sur des actions, notamment des actions offrant un dividende élevé ou des actions dans le cadre d'une stratégie d'arbitrage d'opérations de marché.

Aucune contrainte n'est imposée sur la durée, la sensibilité et la répartition entre dette privée et dette publique des titres de créances sélectionnés dès l'instant où la sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 7 et la sensibilité cible entre 3 et 4.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en titres d'autres OPCVM ou FIA de droit français ou européen principalement dans le cadre du placement de la trésorerie via des OPCVM/FIA monétaires et OPCVM/FIA monétaires court terme ainsi que dans des OPCVM/FIA classés actions ou obligations compatibles avec la gestion du fonds.

Le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers à terme simples (achats d'options d'achats (call) ou d'options de vente (put) sur actions, taux, indices ou devises, et achats ou ventes de contrats sur instruments financiers à terme (futures) sur actions, taux, indices ou devises) et titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou organisés, dans le but de couvrir partiellement le fonds contre une évolution défavorable des marchés actions, taux, indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition.

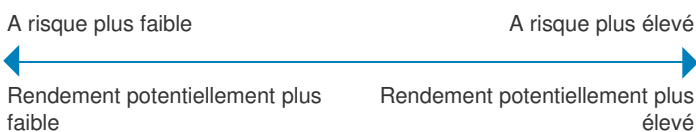
L'exposition nette au risque de change restera inférieure à 20%, avec une exposition nette par devise limitée à 10%.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de Bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) avant 10h auprès de notre centralisateur : CACEIS BANK, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes (soit à J+1).

Affectation du résultat : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

• Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le fonds est-il classé dans cette catégorie ? Le FCP n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes. L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés obligataires : 4.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de liquidité :** L'OPC peut investir dans des obligations dont l'encours est modeste et ce sans plafond. Les volumes échangés sur ces titres est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides sur des obligations plus liquides. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque de crédit :** le Fonds est investi dans des produits de taux dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de signature ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser. La baisse de la valeur liquidative pourra être d'autant plus importante que le FCP sera investi dans des titres de dette non notés par une agence de notation ou relevant de la catégorie spéculative / high yield ou subordonnée et/ou perpétuelle. Les mouvements de marché sont plus marqués, à la hausse comme à la baisse sur ces catégories de titres et le risque de défaut de paiement entraînant une perte définitive de tout ou partie des montants investis est plus élevé.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.amiralgestion.com et auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris



• Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1,0% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	0,0% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (le cas échéant). Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS *	1,34% TTC maximum
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance du FCP au-delà de son indicateur de référence majoré de 300 bp.
Frais prélevés (*)	xx% de l'actif net

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" et des commissions de performance se fonde sur une estimation des frais de l'exercice clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amiralgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

• Performances passées

Cette part a été créée le 30 mars 2017.

Nous ne disposons pas des données de performance d'un exercice entier.

Nous ne pouvons donc pas vous donner d'indication.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du fonds : 30/03/2017

Date de création de la part : 30/03/2017

Les performances ont été calculées en : EUR

• Informations pratiques

Le pays d'origine du placement collectif est la France. Le placement collectif ne peut être distribué en ou depuis la Suisse qu'aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3, 3bis et 3ter LPCC. Le Représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zürich et le Service de paiement en Suisse est Caceis Bank, Route de Signy 35 – CH-1260 Nyon. Le lieu d'exécution pour les parts acquises par des investisseurs en Suisse ou depuis la Suisse se trouve à Zurich, au siège du Représentant. Le prospectus, les Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), le règlement, ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais auprès du représentant en Suisse.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Agent centralisateur : CACEIS BANK

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/ document semestriel) : le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Amiral Gestion, 103 rue de Grenelle - 75007 Paris.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.amiralgestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : - . Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. La responsabilité d'AMIRAL GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur les autres catégories de parts : Amiral Gestion.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Amiral Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/12/2017.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la Directive UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations dans le prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet de la société : <http://www.amiralgestion.com>, ainsi que la politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire.